



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 7 juin 2019

Date de convocation du Conseil municipal : 28/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, L. BEAU-GUYAT, E. PANAYE ; Messieurs, N. BARBERIE, P. BEAU, J. GROS, E. VIOLLET, J. MARTRA

Absents excusés : M-L MUNOZ (a donné procuration à Nicolas BARBERIE), S. SIBERT,

Absents : D. REYMOND, E. CHARAVIT, M. MONFLIER, Y. RIGAUD

M. Patrick BEAU est nommé secrétaire de séance

- Tarifs du Centre de loisirs (aide loisirs équitables)
- Modification du tableau des emplois
- Redevance GRDF pour l'occupation du domaine public communal
- Rénovation de la cour de l'école
- Décision modificative
- Chemins bois
- Inscription des chemins de randonnées au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Validation des rapports sur l'eau et l'assainissement
- Ressource en eau / station d'épuration
- Présentation du site Internet
- Questions diverses.

Madame le Maire propose de reporter le débat autour des tarifs du centre de loisirs (aide loisirs équitables) en raison du manque d'information à présenter à l'assemblée.

Modification du tableau des emplois : le contrat de l'agent technique arrivant à sa fin, Madame le Maire propose de créer un poste de technicien territorial catégorie B ; Une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale ; un appel à candidature sera lancé.

Redevance GRDF : Madame le Maire explique que l'entreprise GRDF doit verser une redevance à la commune pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de distribution de gaz pour l'année 2019. Cette somme s'élève à un total de 9€. Le Conseil municipal valide l'encaissement de cette redevance.

Travaux école : Madame le Maire présente le devis de CTPG pour la rénovation de la cour de l'école et du parking de l'école primaire. Ces travaux devront être réalisés pendant les congés scolaires d'été. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour la rénovation de la cour de l'école qui s'élève à 22 058,80€ HT et décide de reporter les travaux de rénovation du parking.

Décision modificative : Madame le Maire explique que lors du vote du dernier budget, la ligne comptable concernant l'achat de matériel pour le centre technique municipal n'avait pas été créée. Elle propose à l'assemblée de voter une décision modificative afin de transférer la somme de 5 500€ du compte « dépenses imprévues » sur cette ligne de crédit.

Bois : Madame le Maire explique la proposition de l'ONF concernant des travaux de création d'une route forestière pour l'accès des grumiers. Ces travaux s'inscrivent dans le projet de coupe de sapins dans les Bois de la Servette (au-dessus du château). Le montant de ces travaux subventionnés s'élèverait à 34318.40€. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet dans l'immédiat.

Inscription des chemins de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : Madame le Maire explique que le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée menée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est en cours de réalisation.

Elle explique que la configuration des chemins de randonnée de Leyment ne permet pas leur inscription sur ce plan. Le Conseil municipal s'abstient donc de délibérer.

Validation des rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2018 : Madame le Maire présente les chiffres relatifs aux rapports présentés par la SOGEDO sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2018, le Conseil municipal valide ces rapports.

Ressource en eau de la commune : Madame le Maire rappelle que les ressources en eau du puits de captage, actuellement en exploitation, se montrent très faibles notamment en périodes de sécheresse et que la commune doit trouver un nouveau moyen pour s'approvisionner en eau. L'étude pour le forage d'un nouveau puits de captage situé près du premier n'est pas autorisée par l'ARS et la création d'un nouveau lieu de captage demanderait trop de temps au regard de toutes les démarches administratives, analyse, sécurité etc.... Elle explique que la commune pourrait éventuellement se raccorder au réseau d'une autre commune. Cela doit être étudié en lien avec l'agence d'ingénierie du département de l'Ain.

Questions diverses :

Station d'épuration : Madame le Maire informe l'assemblée que la Société EUROSERUM n'est pas en mesure de garantir à très longue échéance le maintien de son activité sur le site de Leyment. Or cette société permet depuis des années à la commune d'utiliser leur station d'épuration pour le réseau d'assainissement.

Madame le Maire explique que la participation versée à EUROSERUM pour l'utilisation de la station d'épuration pourrait permettre à la commune de financer la construction d'une nouvelle station. Un terrain devra être trouvé pour son installation. Une étude soit être lancée.

Site INTERNET : Madame le Maire explique que Olivier Grévy, stagiaire à la mairie, a mis en place le nouveau site Internet de la Commune. Les internautes qui trouvent actuellement ce site fermé pourront de nouveau le consulter à partir du 17 juin 2019.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire
M. BOTTEX

